

Réunion du Conseil de quartier du Charmois

COMPTE-RENDU

MERCREDI
21/01/2015

20 H

Grands Salons du Château du Charmois

REUNION ORGANISEE PAR	Le service Démocratie participative.
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	<p>Habitants : environ 80 personnes. Partenaires : M^{me} Aline NORA-COLLARD, Commissaire déléguée à la Cohésion Police Population, M. Hervé FLORENTIN, Correspondant de presse de l'Est Républicain.</p> <p>Commune :</p> <p>Elus : M. Stéphane HABLLOT, Maire ; et par ordre alphabétique : M. Jean-Paul CARPENA, Adjoint délégué à l'Urbanisme, M. Bruno DAMOISEAUX, Conseiller délégué à la Vie associative, M. Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative et au Développement durable, M^{me} Marie-Agnès ROUILLON, Adjointe déléguée à l'Enseignement et référent du Territoire Est ; élus de l'opposition : M^{me} Dominique RENAUD, Conseillère municipale, M. Marc SAINT-DENIS, Conseiller municipal, M. Jean-Luc VANDEVELDE, Conseiller municipal.</p> <p>Personnel municipal : M. Stéphane DUPRE, Directeur du Pôle Culture Jeunesse et Sport, M^{me} Sophie HUBERT, Chargée de mission à la Démocratie participative, M. Sébastien FERAZ, Régisseur du Château.</p> <p>Excusés : M. Philippe PONCELET, Adjoint délégué aux Finances, à la Politique de la ville et aux Relations CUGN, M^{me} Denise KANIA, Conseillère déléguée à l'Animation, M. Jean-Pierre BECKER, Adjoint délégué aux Jumelages et à la Culture.</p>

Ordre du jour : Le devenir du pôle de l'eau et le nouveau réservoir d'eau Pouille, le comité de gestion de la Ferme du Charmois, la circulation dans les rues du quartier, la fête de quartier.

Eléments du discours de M. le Maire :

« Les travaux importants du futur réservoir d'eau du parc Pouille concernent toutes les rues autour, avec les passages des camions du chantier. Autre sujet, entre la rue Gabriel Péri et la ferme du Charmois se situe l'actuel Pôle de l'Eau de la CUGN qui ne fonctionnera bientôt plus : l'activité va cesser. Nous souhaitons discuter avec vous de l'avenir de cet endroit qui appartient à la CUGN et qui peut le vendre. Nous avons pu négocier avec la CUGN pour qu'il n'y ait pas n'importe quel projet foncier sur ce site, qu'il n'y ait pas un bâtiment trop haut : pourquoi ne pas envisager un projet qui permettrait une continuité avec le parc Richard Pouille et le parc du Charmois ?
Nous avons aussi des hypothèses quant à l'avenir du site Faron, qui sera en vente en juin 2015. »

1/ Présentation du nouveau réservoir d'eau sous le parc Richard Pouille :

J. P. Carpena : « Il va y avoir des remaniements importants dans ce quartier dans un futur proche (puisque les travaux démarreront en juillet 2015). Actuellement, le réservoir Saint-Charles offre une autonomie en eau de 3 heures à toute l'agglomération nancéenne. Le nouveau réservoir portera cette autonomie à 12 heures, grâce à un réservoir de 30 000 m³. Une convention a été passée avec la CUGN demandant que le parc soit remis en état après les travaux.

Les travaux commenceront en juillet 2015 et devraient se terminer fin 2016 début 2017. L'emprise du chantier est réduite au maximum. Il s'agit d'un réservoir de 158 mètres de long sur 40 mètres de large et 15 mètres de haut, ce qui équivaut à une grosse cathédrale sous terre. Les contraintes émises : le parking, le parc à chiens (qui va être déplacé et sera situé plus près de la piscine). On profite également de ces travaux pour améliorer la desserte du parc aux véhicules lors des manifestations (Fête des Associations, City Plage...). La roseraie sera déplacée pour lui offrir des conditions optimum de croissance.

Rue Gabriel Péri, le parking sera en contrebas et la zone piétonne sera bien séparée du parking.

Sur le site, il est prévu un petit bâtiment : c'est une sortie de secours destinée aux employés du réservoir.

Nous avons déjà discuté des points importants avec la population et les maîtres d'œuvre du chantier, afin que les travaux soient le plus court possible et occasionnent le moins de nuisances possibles. Mais il va falloir faire un trou gigantesque car il faudra ôter beaucoup de terre, ce qui entraîne une circulation intense de camions de chantier qui passeront par la rue de Norvège et la rue Désiré Masson, pour éviter les travaux de rénovation du Cœur de ville Rue de Gembloux. Pendant la période des travaux, nous organiseront des réunions avec les riverains, pour faire remonter vos problèmes de nuisances à la maîtrise d'œuvre et voir comment les résoudre. »

M. le Maire : « En ce qui concerne ce nouveau réservoir d'eau, projet de la CUGN : au départ, nous y étions opposés, car toucher au parc Richard Pouille était inconcevable pour nous. Mais André Rossinot, le Président de la CUGN, nous a assuré

qu'il y a vraiment besoin de ce nouveau site pour toute l'agglomération nancéienne. Ces travaux vont coûter environ 24 millions d'€uros à la CUGN. Nous avons insisté auprès de la CUGN, pour qu'ils gardent sur cette enveloppe financière une partie pour les aménagements tout autour du nouveau réservoir, pour remettre en état le parc Pouille après les travaux. »

Questions des habitants :

Passer de 3 heures d'autonomie à 12 h, c'est un principe de précaution ?

Réponse de M. Carpena : « Non, ce n'est pas un principe de précaution. Sur l'agglomération, on n'a pas eu de gros accidents mais cela peut arriver, si un chargement toxique d'un camion vient à tomber dans la Meurthe. Si on a une autonomie de 12 heures en utilisation normale, cela nous donnera plus de temps pour régler l'éventuel problème. »

Les voiries seront-elles remises en état après le chantier ? Près de l'école Jean Macé, il y a déjà des conduites refaites à cause des travaux de Biancamaria !

M. Carpena assure que oui.

En ce qui concerne ce nouveau parking à proximité du nouveau réservoir, y avez-vous prévu l'installation de caméras de vidéosurveillance ?

M. Carpena : « Le parking sera en contrebas du parc Pouille, à 1,40 mètre de dénivelé. »

Le local technique qui sera installé fera-t-il du bruit ?

M. Carpena : « Ce sera bien isolé. Il est prévu un grand local pour l'entrée des camions et l'accès à toute la machinerie en sous-sol, au contact du réservoir. L'autre petit local, d'alimentation électrique, ne fera pas de bruit sauf s'il y a une coupure électrique car des groupes d'électrogène prendraient la relève. »

M. Donati : « Un point positif : le parc à chiens va être éloigné de la résidence Saint-Charles et se rapprocher du parking de la piscine. »

Quels seront les horaires des travaux ?

M. Donati : « On avait demandé à la CUGN un arrêt lors de la pause méridienne. Mais les habitants préfèrent que les travaux continuent à midi, à condition qu'ils débutent un peu plus tard le matin. Les travaux se dérouleront donc de 8 h à 17 heures non stop. »

Est-ce que ces travaux ne vont pas être dommageables aux habitants situés aux alentours ?

M. Carpena : « Ils vont creuser progressivement leur trou gigantesque, en mettant du béton sur les bords au fur et à mesure, avec des éléments de coffrage. Ils ne devraient pas utiliser de système de vibreur mais des coffrages. »

Pourquoi on doit toucher au parc Richard Pouille, alors que la CUGN a déjà des terrains pour son réservoir d'eau ?

M. Carpena félicite l'habitant pour son excellente question et répond : « La CUGN a deux raisons qui l'ont porté à ce choix plutôt que de le construire sur l'ex-pôle de l'eau : tout d'abord, on est immédiatement adjacent à la zone de traitement de l'eau du château d'eau Edouard Rimbeaud. Ensuite, cette zone-là aurait été trop petite pour accueillir un réservoir aussi vaste. »

2/ Le devenir du Pôle de l'eau :

M. Carpena : « L'allée Jean Legras va être refaite afin d'offrir une piste cyclable, un trottoir et une double voie de circulation pour les voitures. A la place du long bâtiment des anciens réservoirs, Batigère prévoit d'y créer un projet immobilier à long terme, pour du standing non HLM. Le projet est actuellement seulement en cours d'étude. La ville a signé la charte des éco-quartiers, ce qui implique que tout nouveau quartier construit doit répondre aux critères d'économies d'énergie, de programmation d'espaces verts, de gestion de l'eau, qui offre une qualité architecturale à l'ensemble. »

Quelle est la surface de l'ensemble ?

4 hectares.

Un habitant fait remarquer que « démolir ce grand réservoir en béton, ça va être dur. La démolition se fera comment, à coup de dynamite ? »

M. Carpena ajoute que c'est surtout ce qu'il y a en-dessous qui va être difficile à démolir.

Un habitant souhaite savoir à quelle échéance cette démolition et ce projet immobilier auront lieu ?

Réponse de M. Carpena : « *Les premières constructions peuvent s'envisager, d'ici une dizaine d'années. Il y a déjà le pré-projet de Batigère le long de l'avenue du Charmois. Et j'ai aussi donné à des étudiants de l'IUT du Montet un sujet de concours pour l'aménagement de ce secteur.* »

M. le Maire : « *Je souhaite vous donner deux informations importantes : ce projet immobilier, à la place de l'ancien réservoir d'eau situé avenue du Charmois, est prévu à long terme ; mais les décisions se prennent maintenant. Il faut aussi prendre en compte le temps de la préparation d'un projet immobilier. A cet endroit, il était dans un premier temps prévu que La Foncière Logement construise quelque chose. Nous étions d'accord, à condition que ce ne soit pas des HLM, mais des logements de standing. Je vous propose la **création d'un Atelier de quartier** pour travailler ensemble et vous soumettre les projets au fur et à mesure qu'ils nous parviendront : si vous vous mobilisez, on pourra négocier.* »

Mme Renaud : « *La hauteur prévue dans le PLU [Plan Local d'Urbanisme] est-elle bien de 12 mètres ?* »

M. Carpena : « *Le Plan Local d'Urbanisme donne des hauteurs maximales en fonction des zones. Mais dans cette zone (ce périmètre), la hauteur permise est plus grande. La CUGN va élaborer un PLU communautaire, actuellement en cours d'élaboration. On va donner des préconisations à la CUGN. A cet endroit, vous aurez un bâtiment qui ne pourra pas excéder 4 étages (R+3 à R+4, c'est-à-dire rez-de-chaussée + 3 ou 4 étages).* »

Mme Renaud, de poursuivre : « *Les élus écologistes ont-ils pensé aux **immeubles passifs** ?* »

Réponse de M. Donati : « *Oui, à Brichambeau, on va avoir le premier immeuble passif (intergénérationnel).* »

M. le Maire : « *A Brichambeau, le projet immobilier va être réalisé par un architecte qui a beaucoup travaillé en Allemagne. Un locataire d'un F3 qui paye habituellement environ 1500 € de charges pour l'eau et le chauffage, verra sa facture divisée par trois, ce qui est important.* »

Un habitant de l'avenue du Charmois qui a participé à de nombreuses réunions : « *Il est important qu'un **Atelier** soit mis en place en ce qui concerne **les nuisances sonores du marché** les dimanches matins : j'avais préconisé la résidentialisation d'un espace pour faire stationner les marchands, pour **éviter des stationnements en double file** devant les entrées des immeubles.* »

Un autre habitant : « *Que vont devenir **les anciens bâtiments du Pôle de l'Eau** ? Pourquoi ne pas en faire **une zone d'activité économique** ?* »

Réponse de M. Carpena : « *Ils doivent être rasés. Le bâtiment qui abritait des bureaux est une passoire thermique : cela reviendrait trop cher de le réhabiliter. Actuellement, ces locaux sont au 4/5^{ème} vide. En ce qui concerne les pistes cyclables, sur Biancamaria et Faron, il y a deux lignes de bus (les n°4 et n° 7) et il n'est pas possible de créer toutes les pistes cyclables en même temps, parce qu'il va y avoir les travaux de Faron.* »

M. Saint-Denis : « *Dans l'ANRU, on est en devoir de reconstruire un certain nombre de logements : or, sur le site de l'ancien pôle de l'eau, il était prévu au départ que ce soit un **projet mené par La Foncière Logement**. Puis, finalement, ce sera par **Batigère** : **combien de logements** ont-ils annoncé ?* »

M. Carpena précise : « *Nous n'avons pas encore le chiffre exact. La parcelle où se trouve les anciens réservoirs du pôle de l'eau appartient à la Foncière Logement. Elle va être cédée à **Batigère** qui a un projet d'immeuble (entre 40 et 50 logements) pour faire de **l'accession à la propriété** et pas des logements HLM.* »

Un habitant prend la parole : « *Il faudrait faire un appel à tous les riverains situés autour du terrain, pour savoir ce qu'ils voudraient. En face de la **place du Bénélux**, lorsque les travaux de rénovation du Cœur de ville seront terminés, il n'y aura **plus de places de stationnement**, ce qui est gênant pour se rendre au marché !* »

Un autre habitant ajoute qu'il serait intéressant de **flécher le parking de la ferme du Charmois** et celui situé juste avant, dans l'ancien Pôle de l'eau, aux habitants qui ne le connaissent pas et qui viennent au marché, pour leur **faire savoir que ce parking peut leur convenir les jours de marché**.

M. le Maire : « *Il y a une question fondamentale à se poser pour que ça fonctionne au niveau du marché. Il faut écouter les habitants. La Place du Bénélux doit aussi servir au marché : si on y supprime le stationnement, il y a un problème. Je préfère anticiper pour éviter ces problèmes de stationnement. Dans l'Atelier de quartier que nous allons créer, il faudra parler de ce problème de stationnement dans votre quartier.* »

Un habitant propose la **création d'un parking silo** à côté du centre commercial des Nations.

M. Donati : « *Autour des Nations, il y aura autant de places de stationnement qu'aujourd'hui : toute la rue Gembloux proposera des places de stationnement nouvelles, lorsque la rénovation du Cœur de ville sera terminée.* »

M. le Maire rappelle que « *sur Brichambeau, où il y avait d'importants problèmes de stationnement, la ville a dû acheter un terrain pour y créer du stationnement. Même si cela a un coût pour la ville, on le fait !* »

Mme Renaud : « *Le marché, c'est un jour par semaine : c'est aussi une grande richesse. Nous luttons pour ramener de l'économie dans la ville. Mais les Français sont indisciplinés et se garent mal.* »

Un habitant propose de faire comme à Pulnoy, de **fermer à la circulation les rues adjacentes au marché, les dimanches matins.**

3/ Le comité de gestion de la Ferme du Charmois :

M. Damoiseaux explique : « *Depuis la rénovation de la Ferme du Charmois, nous avons mis en place un comité de gestion des activités proposées sur place. L'originalité de cet équipement est d'être un lieu d'accueil à la fois pour des associations et pour les habitants grâce aux événements qui s'y tiennent régulièrement. Il y a aussi un lieu d'exposition. Comme nous sommes très attachés à la démarche participative, nous souhaitons avoir des habitants volontaires pour participer au comité de gestion de cet espace culturel, pour vous associer à la programmation.* »

M. Donati : « *Les parkings situés derrière la Ferme du Charmois ne sont pas finis : il manque encore l'éclairage. Le cheminement piéton n'est pas fini. Des modifications sont prévues.* »

Les élus font appel aux volontaires pour participer à ce **comité de gestion. 6 habitants s'inscrivent.**

4/ la fête de quartier :

M. Damoiseaux dit quelques mots sur la possibilité, pour les habitants qui le souhaitent, d'organiser une fête de quartier. En effet, si des habitants ont envie d'organiser une fête, il est possible d'obtenir un appui logistique de la part de la mairie, en contactant le service Démocratie participative. « *Madame Denise Kania, qui est absente ce soir, est conseillère déléguée à l'Animation et aux Fêtes de quartier : elle est à votre disposition pour le côté logistique des fêtes de quartier, pour dynamiser votre projet : c'est sa mission, en liaison avec les services municipaux (Démocratie participative et Centre Technique municipal).* »

M. Le Maire : « *Pour une fête de quartier, c'est vous qui décidez. Cela émane d'une démarche collective. A la mairie, nous avons des moyens logistiques que nous mettons à votre disposition, à votre demande. Comme par exemple dans le quartier de Tourtel, avec la fête du 14 Juillet ou la Fête des Voisins de la résidence Saint-Charles. L'association Vandœuvre Animation vous offre un petit budget de 300 € pour faire venir un groupe de musiciens (c'est un accord entre la mairie et l'association para-municipale en raison des bénéfices qu'ils font lors de leurs thés dansants du lundi après-midi, pour animer la ville).* »

5/ la circulation dans les rues du quartier :

M. le Maire donne la parole à la commissaire de la police nationale : « *Mon rôle sur Vandœuvre, est d'aller à la rencontre des habitants des quartiers sensibles, pour recueillir leurs attentes en matière de sécurité, de délinquance. Je travaille un jour par semaine. A la fin de la réunion, je donnerai mes coordonnées à ceux et celles qui sont intéressés. Et je reste joignable via le Service Démocratie participative si d'autres personnes se manifestent plus tard. Je peux expliquer à la population comment la police fonctionne, ses contraintes procédurales.* »

Une habitante souligne « **la création de zones 30** un peu partout dans la ville. Or, pour sortir de **l'Impasse de Loevenbrück** sans accident, c'est difficile ! Depuis l'installation du **stop** à l'angle des rues du Docteur Calmette et de Loevenbrück, les voitures roulent vite. La priorité est très souvent grillée. Des camionnettes viennent se garer et nous n'avons plus aucune visibilité ! »

M. Carpena : « *En effet, les camionnettes posent problème. Mais on ne peut pas les interdire sur le secteur. Il faut voir ce problème et installer déjà une signalisation indiquant la priorité à droite. Mais la sortie de l'impasse reste délicate.* »

M. Donati : « *On vous rencontrera sur place.* »

Un membre du comité de pilotage du Conseil de quartier fait remarquer que **des comptages de vitesse** ont été faits, mais sans tenir compte des heures de pointe et qu'il faut tenir compte de la circulation induite par le chantier ARTEM sur les rues du 8^{ème} R.A. et Wilson. Et il faut aussi que la CUGN anticipe la circulation liée au nouveau quartier Biancamaria.

M. le Maire note qu'il nous faut intégrer les notions de déplacement urbain dans les projets de rénovation urbaine avec la CUGN. Pour l'éco-quartier Biancamaria, il y a quatre phases de chantier de prévues : il faudra intégrer les erreurs faites lors de la première phase dans les phases suivantes, pour éviter de les reproduire.

6/ Intervention de Mme Nora-Collard :

Prise de parole de Mme Aline NORA-COLLARD, déléguée à la cohésion Police/Population : Après que M. HABLOT lui ait passé la parole, elle présente sa mission de déléguée à la cohésion Police/Population qu'elle exerce pour la Police Nationale en Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) depuis avril 2013. Une grande partie de la commune de Vandœuvre (Vand'Est, Vandœuvre Nations) se situe en ZSP, aux côtés des autres quartiers de Nancy centre, du Plateau de Haye avec ses composantes de Champ le Bœuf Laxou et CLB Maxéville, de Haussonville, de Beaugard, et de Laxou Provinces.

Il s'agit d'une mission menée à temps partiel, d'écoute, d'échange et d'information sur ce qui a trait au quotidien des habitants ou des personnes présentes à un titre ou à un autre en ZSP et qui veulent faire part de leurs questions ou de leurs préoccupations en matière de délinquance et de sécurité ou de leurs attentes ou de leur ressenti vis-à-vis de l'action de la police.

A l'issue de la réunion, une dizaine de personnes sont venues solliciter ses coordonnées ou exposer un problème particulier. Mme NORA-COLLARD est joignable au téléphone au 06 34 69 31 51 ou par mail à l'adresse dcpp54@orange.fr. Elle reçoit sur rendez-vous.

7/ Points divers :

Un habitant regrette que « pour **Biancamaria**, on n'a pas envisagé d'autres déplacements que ceux réalisés en voiture. **Les pistes cyclables ne sont pas suffisantes** : il n'y a que des petits bouts par ci par là et c'est très dangereux !! »

M. Donati : « Nous travaillons sur les pistes cyclables : nous avons demandé à la CUGN de prévoir une piste cyclable menant à l'éco-quartier Biancamaria. Nous sommes en train de réaliser une piste cyclable continue autour du parc Richard Pouille et au bout du Boulevard de l'Europe aussi. »

Un habitant s'inquiète du **devenir du terrain de l'ancienne station service**, située square de Liège (dans le quartier de Louvain Nations), dont le terrain est à la fois sur Nancy et sur Vandœuvre.

M. Carpena : « Un permis de construire est prévu. Ce terrain fait partiellement partie du territoire de Nancy et le reste du terrain est sur Vandœuvre : les personnes qui ont un projet sur ce terrain ont donc dû demander un permis de construire aux deux communes. »

Le président du conseil syndical Montet Octroi témoigne avoir rencontré le promoteur pour lui faire part des souhaits des copropriétaires quant à ce projet. La majorité des copropriétaires ne sont pas ravis. Il s'agirait d'un bâtiment de 4 étages comportant 70 logements et représentant 3 500 m² de bâti.

M. Carpena ajoute que « le terrain de l'ancienne station de carburant appartient à la propriété du Montet Octroi. La propriété a vendu ce lot à un promoteur. La copropriété est maintenant mise devant le fait accompli, mais elle a son mot à dire. »

Le président du syndicat de la copropriété souligne le problème d'accès à l'école du Charmois et à la maison de retraite « les Jardins du Charmois », d'autant plus que la copropriété du Montet Octroi va faire installer une chaîne pour fermer l'accès à son parking, ce qui posera problème à la RIMMA. « Il faudrait éviter que les parents rentrent dans cette impasse pour déposer leurs enfants à l'école ! »

M. Donati envisage une **visite sur place**.

M. le Maire s'est déjà rendu sur place et a constaté que « même l'ambulance de la maison de retraite ne peut pas stationner. Ceux qui ont construit n'ont pas vu ce problème de stationnement. »

Un habitant de l'avenue du Charmois, à propos des **travaux de rénovation du Cœur de ville**, fait remarquer qu'il « ne faut pas oublier d'étudier le rond-point des rue Gabriel Péri et Avenue du Charmois situé en face de la résidence Cassiopée, car il est dangereux. »

M. Carpena explique que cet endroit a fait l'objet d'une conversation avec la CUGN, mais que cela ne rentre pas dans la rénovation du Cœur de ville. « Leur zone de travail, ce sont les deux extrémités de la rue Gembloux. Pour la Rue Gabriel Péri, il y a déjà l'aménagement du carrefour avec l'Allée Legras qui est prévue, car il n'y a pas de visibilité dans le sens de circulation Allée Jean Legras vers rue Péri : on va prolonger l'étude sur le carrefour avec la rue du Charmois. La sortie du parking de la résidence Cassiopée se fera, après les travaux du Cœur de ville, dans le nouveau giratoire et donc, elle ne sera plus là où elle se trouve actuellement. »

Quand sera rénovée la rue de la Persévérance ? Elle est en mauvais état et nous avons les odeurs des égouts dans toute la rue ! La rue Désirée Masson n'est pas conviviale : y a-t-il des travaux prévus ?

M. Donati : « La rénovation de la rue de la Persévérance est bien programmée. Il faut savoir que rénover une rue, c'est-à-

dire enfouir les réseaux (eau, assainissement, fils électriques) revient à environ 700 000 Euros et que la CUGN alloue à la ville une enveloppe d'un million d'Euros par an. Refaire cette rue nécessite le budget annuel de rénovation de voirie. Actuellement, nous avons deux priorités : le quartier Tourtel et la rue de Houdemont (dans le village) où nous avons beaucoup d'accidents. »

Un habitant de la rue de la Persévérance s'exclame : « Cela fait cinq ans que nous demandons à ce que cette rue soit refaite ! Tant qu'à faire, inscrivez aussi la rue Sainte Barbe ! »

M. le Maire : « Les questions posées sur les rues de la Persévérance et Sainte Barbe traduisent votre mécontentement, ce qui est légitime : beaucoup de personnes nous le disent, que ces rues sont bonnes à être refaites, car elles ont été abandonnées depuis 30 ans ! Dans le quartier, les câbles seront enfouis et la rue refaite en 2015 ou en 2016 ? »

M. Carpena : « La programmation des rues à rénover pour 2015 correspond aux demandes faites par la ville à la CUGN. Voici les rues demandées : Victor Hugo, de Houdemont, Général Frère, Jean Jaurès, ainsi que la maintenance de la rue du Docteur Calmette et la chaussée de la rue de la Persévérance. »

M. le Maire indique que « nous regarderons toutes les demandes et nous serons précis sur les travaux à prévoir dans les années à venir. On vous donnera un maximum de rendez-vous sur place lors des travaux, pour suivre ces chantiers. »

Connaissez-vous le **nouveau découpage de la ZFU** ?

M. Carpena : « Le nouveau découpage ressemble à l'ancien, mais une partie du carrefour du Vélodrome, le square d'Oslo et une partie située vers l'autoroute ne sont plus englobés dans ce périmètre. Mme Haye a cette carte et peut vous la donner. »

Conclusion de M. le Maire :

En conclusion, M. le Maire invite les habitants à participer à la matinée de commémoration contre les attentats du début d'année, événement prévue samedi 31 janvier à 11 h 30 sur le parvis de la médiathèque et propose de partager le verre de l'amitié.

MESURES À PRENDRE ET QUESTIONS A SE POSER	PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un dépliant sur le Domaine du Charmois, contenant un maximum d'informations, afin de la distribuer dans le quartier aux habitants concernés par ces travaux. En attente des modalités de fonctionnement définitifs. 	M ^{me} Marielle Dessi-Miche	Fin 2015.
<ul style="list-style-type: none"> Transmettre la liste des personnes qui se sont inscrites au comité de gestion de la Ferme du Charmois. 	M ^{me} Hubert à M ^{me} Dessi-Miche	Rapidement (<i>fait le 23/01/15 par mail</i>)
<ul style="list-style-type: none"> Créer un Atelier de quartier Stationnement portant sur les problèmes de stationnement dans le quartier, pour les jours de marché ? 	M ^{me} Hubert et M. Gueguen	Date de la visite sur place à trouver
<ul style="list-style-type: none"> Proposer de fermer les rues adjacentes au marché lors de la tenue du marché, un peu sur le principe de la fermeture des rues lors de la grande braderie. 	M ^{me} De Belly	A étudier.
<ul style="list-style-type: none"> Organiser un Atelier-visite sur place Rue du Charmois, pour voir le problème d'accessibilité des parents qui déposent leurs enfants à l'école et les désagréments occasionnés en stationnement à la résidence du Montet Octroi, en présence du syndic de la copropriété. 	M ^{me} Hubert et M. Régnier	Merc 18 mars 2015 à 17 h 30.
<ul style="list-style-type: none"> Flécher le parking de l'Allée Legras pour les clients du marché pour le leur faire connaître. 	M. Gueguen	Rapidement

DATES DES ATELIERS DE QUARTIER :

Atelier **circulation et stationnement des véhicules des commerçants du marché** : cet Atelier sera organisé ultérieurement et une lettre d'invitation sera envoyée aux personnes intéressées.

Atelier visite sur place **Rue du Charmois** avec le syndic de la copropriété du Montet Octroi :
mercredi 18 mars à 17 h 30. Rendez-vous au bout de la rue du Charmois

Atelier **Circulation-visibilité** à l'angle des **rues du Docteur Calmette et Loevenbrück** :
lundi 16/02/15 à 17 h 30.
Rendez-vous à l'angle des deux rues.